

DROIT CIVIL DE LA FAMILLE

Rapport et réduction des libéralités : savoir liquider une succession

La multiplication des libéralités entre vifs et à cause de mort rend de plus en plus complexe la liquidation et le règlement des successions.

Le notaire se doit de connaître les règles liquidatives civiles :

- afin d'être en mesure de régler correctement une succession et d'informer au mieux les héritiers de leurs droits respectifs,
- afin de les conseiller au mieux, lors de l'élaboration d'une libéralité, pour permettre d'anticiper le règlement de la succession.

La maîtrise des règles liquidatives civiles est indispensable pour le notaire, et ce d'autant plus que depuis la loi du 24 août 2021, la mission de ce dernier figure expressément à l'article 921 du Code civil.

Cette formation revient sur les principes liquidatifs applicables et aborde également des situations plus complexes, grâce à de nombreux cas pratiques, avec pour objectif une parfaite maîtrise de la technique liquidative civile.



OBJECTIFS ET CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Maîtriser les règles du rapport et la réduction
- Savoir imputer les libéralités entre vifs et à cause de mort
- Savoir déterminer les droits des parties dans la masse à partager
- Appréhender les cas particuliers



APPROCHE PÉDAGOGIQUE

- Exposé des règles liquidatives et rappel des principes
- Propos illustrés de jurisprudences récentes
- Progression pédagogique (des règles de base aux cas plus complexes)
- Cas pratiques chiffrés avec corrections
- Support visuel interactif accompagné de documents de travail



FORMATEURS

Jonathan RICHERMOZ
ou Sébastien RICHARD
Juristes consultants et Animateurs de formation
du CRIDON LYON



DURÉE

7h

MODALITÉ D'ÉVALUATION MISE EN ŒUVRE

Évaluation de l'atteinte des objectifs pédagogiques de la formation sous forme d'auto-évaluation



PUBLICS

Notaires
Clercs
Collaborateurs

NIVEAU

Débutant
Initié

OBJECTIF

●●○○ Améliorer sa pratique quotidienne

PRÉ-REQUIS

Connaissance de base en liquidation des successions



PLUS-VALUE

Maîtriser la liquidation civile d'une succession



CRIDON LYON
Partenaire expert du notaire

Plan d'intervention

1

LA RÉDUCTION

- Opérations préalables
 - la détermination de la quotité disponible et de la réserve
 - l'imputation des libéralités
- La réduction proprement dite
 - l'exercice de l'action
 - le calcul de la réduction
 - les modalités de règlement de la réduction

2h30

2

LE RAPPORT

- Le mécanisme du rapport
- Le montant du rapport
- Le règlement du rapport

2h30

3

CAS PARTICULIERS

- Le traitement des libéralités démembrées
- Assurance-vie et succession

2h